

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix-neuf juin deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	12/06/2020
DATE DE L’AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/06/2020

OBJET :

**Désignation des représentants de l’Administration au sein de la Commission
Départementale de réforme des agents de la Fonction Publique territoriale**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors de l'élection du 15 mars 2020, il doit être procédé à la désignation de représentants de la Ville de Gap et de son CCAS au sein de la Commission Départementale de Réforme des Agents de la Fonction Publique Territoriale.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Une commission de réforme est instituée dans chaque département par arrêté du préfet.

Conformément aux dispositions des articles 3 et 5 de l'Arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale, celle-ci comprend deux représentants de l'administration, chaque titulaire ayant deux suppléants.

Les membres de la commission de réforme compétente pour les collectivités ou les établissements non affiliés au centre de gestion sont désignés par l'autorité territoriale dont relève le fonctionnaire parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif.

Vu l'arrêté préfectoral établi en date du 22 août 2017 portant composition de la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale de la commune de GAP.

Considérant que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les représentants de l'Administration au sein de cette Commission.

Décision :

Il est proposé de désigner 2 membres titulaires et 4 membres suppléants à la Commission Départementale de Réforme des Agents de la Fonction Publique Territoriale.

Membres titulaires :

- Mme Catherine ASSO
- Mme Christiane BAR

et

Membres suppléants :

- M. Alexandre MOUGIN
- Mme Evelyne COLONNA
- Mme Ginette MOSTACHI
- M. Vincent MEDILI

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34
- CONTRE : 7

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER
- ABSTENTION(S) : 2
Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Les membres de la Commission de Réforme des agents de la Fonction Publique territoriale sont :

1. Mme Catherine ASSO - Titulaire
2. Mme Christiane BAR - Titulaire
3. M. Alexandre MOUGIN - Suppléant
4. Mme Evelyne COLONNA - Suppléante
5. Mme Ginette MOSTACHI - Suppléante
6. M. Vincent MEDILI - Suppléant

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 29 JUIN 2020

Affiché ou publié le : 29 JUIN 2020